



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/10/143

Domaine et patrimoine – autres actes de gestion de domaine privé

Séance du 20 octobre 2025  
Date de convocation : 14 octobre 2025  
Membres en exercice : 33  
23 présents – 33 votants  
Le quorum est atteint.

**OBJET** : avenant n°1 à la concession de stationnement à long terme en date du 28 janvier 2025 au profit de la SEGARD

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

### Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE

### Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT  
Francine CHALMETON a donné procuration à Christiane ESPUCHE  
Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL  
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno JOUANNE  
Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD  
Michel MATIVAL a donné procuration à Florinda RACE  
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Rodolphe RUBIO  
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER  
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Benjamin ROUVIERE a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND) **et 8 contre** (René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/10/143

**RAPPORTEUR** : Farouk MOUSSA, adjoint

**EXPOSE** : En 2020, une offre d'acquisition spontanée de terrains situés quartier des Costières à Vauvert, a été faite à la commune par la société SEGARD et acceptée par la collectivité, en vue de la création de trois parcelles à bâtir destinées à supporter la réalisation de deux bâtiments d'accueil dans le secteur du handicap, de la formation et de l'inclusion et une crèche, ainsi que l'aménagement d'espaces extérieurs à ouvrir au public. La vente a été conclue par un acte notarié en date du 24 juillet 2025.

La poursuite du projet est notamment subordonnée à l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires et donc, au respect par la SEGARD de ses obligations en matière de stationnements. Afin de remédier à l'impossibilité de positionner l'ensemble des stationnements nécessaires dans l'emprise foncière du projet, la SEGARD a sollicité la commune sur le fondement de l'article L.151-33 du code de l'urbanisme, qui permet, lorsque le bénéficiaire du permis ne peut pas satisfaire aux obligations résultant de la réalisation d'aire de stationnement pour les véhicules motorisés, qu'il soit tenu quitte de ces obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même, de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation.

Un projet de contrat de concession de stationnement à long terme a ainsi été signé, le 28 janvier 2025, pour une durée de 15 années commençant à courir à compter de la livraison des opérations immobilières, autorisées par les futurs permis de construire. En vertu de cette convention, la commune a notamment concédé à la SEGARD dix-neuf emplacements à situés au niveau de la rue Albert Camus à Vauvert, sur le terrain multisports, tels que matérialisés sur un plan annexé.

Cependant, le projet communal d'implantation d'équipements sportifs sur cette zone ayant évolué en raison de la modification du plan de financement correspondant, le plan de localisation de ces emplacements ne correspond plus à la réalité et la description des travaux doit être revue.

La commune et la SEGARD se sont donc rapprochées pour formaliser, par un avenant, la modification de la configuration des stationnements concédés, ainsi que celle de la description des travaux et prévoir que la SEGARD bénéficiera de la mise à disposition de neuf stationnements supplémentaires, situés, pour huit d'entre eux à proximité de l'opération d'aménagement et pour le neuvième, à l'emplacement du terrain multisport, figurés sur le plan annexé à l'avenant. À l'issue des travaux d'aménagement, la SEGARD sera tenue de remettre ces emplacements en état.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21, prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment son l'article L.151-33 relatifs aux moyens de satisfaire aux obligations résultant de la réalisation d'aire de stationnement,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses article L2121-1 et suivants, relatifs à la gestion, par les personnes publiques, du patrimoine relevant de leur domaine public,

**VU** les délibérations n°2020/02/007 du 24 février 2020 et n°2022/05/059 du 16 mai 2022, approuvant la vente à la SEGARD du foncier nécessaire à la mise en œuvre de son projet d'aménagement,

Suite délibération n° 2025/10/143

**VU** la délibération n°2024/12/162 du 9 décembre 2024, autorisant la conclusion d'une convention de concession de stationnements, signée le 28 janvier 2025,

**VU** le projet d'avenant à ce contrat de concession, ci-annexé et le plan qui y est joint,

**PROPOSITION** : Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 au contrat de concession de stationnement à long terme du 28 janvier 2025, à signer entre la société SEGARD et la commune de Vauvert ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tous actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION** : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
**DECIDE**

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le secrétaire de séance,**



**Benjamin ROUVIERE**



**Le maire,**



**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le



ID : 030-213003411-20251020-DE202510\_0143-DE